

Nouveau mandat pour la poursuite de la révision tarifaire TARMED

Urs Stoffel

Dr, membre du Comité central de la FMH, responsable du département Médecine et tarifs ambulatoires



Le 9 juin dernier, lors de la votation générale, la majorité des membres votants de la FMH a rejeté la proposition de tarif ambulatoire révisé. Malgré les différences de vue des organisations représentées à la Chambre médicale, tout le monde s'est cependant accordé à dire que le TARMED devait être urgemment remanié et que le corps médical devait jouer un rôle central dans le cadre des travaux de révision.

En juillet 2016, nous avons convié les présidents des quelque 90 organisations médicales affiliées à une rencontre informelle pour savoir si et dans quelles conditions une majorité favorable à la poursuite du développement de la structure tarifaire pouvait se détacher au sein de la FMH. Au cours du mois d'août, le département Médecine et tarifs ambulatoires a mené des entretiens avec les organisations faitières des sociétés de discipline

L'Assemblée des délégués a mandaté le Comité central de la FMH pour la poursuite de la révision tarifaire.

et des sociétés cantonales sur la base d'un questionnaire structuré. Suite à la rencontre informelle, aux entretiens et au dépouillement des questionnaires, le département a élaboré un concept général pour la poursuite de la révision tarifaire. Sous le nom de TARCO (= TARMED-consensus), le projet a été présenté à l'Assemblée des délégués qui l'a approuvé à une large majorité le 7 septembre 2016, donnant ainsi un nouveau mandat à la FMH pour la poursuite de la révision tarifaire.

Atteindre ensemble un consensus

Le nouveau projet de révision tarifaire TARCO a avant tout pour objectif de rétablir la confiance des organisations faitières, des sociétés de discipline et des membres de la FMH et de regagner leur acceptation pour une rémunération des prestations médicales appropriée et conforme aux principes de l'économie d'entreprise grâce au tarif révisé. La normalisation (neutralité des coûts) a été abandonnée pour répondre à un refus exprimé de manière claire et sans équivoque lors de la votation générale: la normalisation empêche l'émer-

gence de «conventions fixées d'après les règles applicables en économie d'entreprise et structurées de manière appropriée», tel que l'exigent les dispositions légales sur lesquelles repose la révision tarifaire.

Outre les efforts clairement consacrés au sein de la FMH à établir une structure tarifaire conforme à la loi et susceptible de réunir une majorité, l'accent est placé sur les prestations ambulatoires des cabinets médicaux. Le projet TARCO doit être mis en œuvre conjointement avec toutes les organisations médicales affiliées. Des conventions signées par les organisations faitières et les sociétés de discipline d'une part, et par la FMH d'autre part, assureront leur collaboration et leur responsabilité respective. Ces conventions stipuleront de manière contraignante les règles à respecter selon des conditions identiques pour tous; elles clarifieront les droits, les devoirs et la communication avec la base. Enfin, elles définiront précisément les compétences et les processus décisionnels.

Niveler les différences avant le début du projet

Ces prochains mois, le département Médecine et tarifs ambulatoires élaborera conjointement avec les organisations faitières et les sociétés de discipline un concept détaillé concernant le projet TARCO, qui sera présenté à l'Assemblée des délégués de janvier 2017 pour décision. Les points encore en suspens tels que les valeurs intrinsèques qualitatives et quantitatives doivent être réglés de manière claire et contraignante entre les différentes organisations faitières et sociétés de discipline avant le lancement du projet TARCO. C'est pourquoi un groupe de travail composé de représentants de toutes les organisations faitières commencera dès ces prochains jours ses travaux sur les valeurs intrinsèques qualitatives et quantitatives. Ce n'est qu'au terme de la révision tarifaire au sein de la FMH que les négociations pour assurer l'autonomie tarifaire seront entamées avec les partenaires tarifaires de la LAMal.

Nous continuerons de vous informer du déroulement du projet TARCO au travers de nos différents canaux de communication.